

# CONSEIL MUNICIPAL DE PARCAY-MESLAY

## Séance du 21 décembre 2006

L'an deux mil six, le vingt et un décembre à 20 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le 15 décembre 2006, se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Jackie SOULISSE, Maire.

<i>Membres en exercice : 18</i>	Étaient présents : Monsieur Yannick VERNON, Madame Martine BAUNARD, Monsieur Bruno FENET, adjoints, Madame Brigitte ANDRYCHOWSKI, Monsieur Roger-Michel COURATIN, Madame Marie-Jeanne DUPRE, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Pierre MENARD, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Marie-Ange PERINEAU, Madame Geneviève PICARD et Madame Marie-Thérèse SALES, conseillers, formant la majorité des Membres en exercice.
<i>Présents : 13</i>	
<i>Ayant donné pouvoir : 3</i>	Madame Florence CALAND, conseillère, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MENARD, conseiller ; Madame Anne-Marie MAZET, conseillère, a donné pouvoir à Madame Marie-jeanne DUPRE, conseillère et Monsieur Stéphane YSABELLE, conseiller, a donné pouvoir à Monsieur Jean-pierre GILET, conseiller.
<i>Absents : 5</i>	Étaient absents excusés : Monsieur Christian LAINE, adjoint ; Monsieur Claude FALCON, Madame Florence CALAND, Madame Anne-Marie MAZET et Monsieur Stéphane YSABELLE, conseillers.
<i>Votants : 16</i>	A été élu secrétaire de séance : Madame Geneviève PICARD, conseillère.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

En ouvrant la séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée

d'ajouter trois questions à l'ordre du jour :

- Construction du centre Multi accueil – Lot n°6 Menuiseries intérieures bois – avenant au marché de travaux
- Construction de la Bibliothèque Médiathèque – Demande de subvention auprès de la région Centre
- Construction de la Bibliothèque Médiathèque – Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Vouvrillon

de retirer deux questions de l'ordre du jour :

- N°3. Service de restauration – Avenant au contrat pour la fabrication des repas de la crèche halte garderie
- N°4. Petite enfance – Gestion de la crèche halte garderie – Convention avec l'association « Frimousse »

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 novembre 2006**

Le compte rendu de la séance du 23 novembre dernier ayant été distribué à l'ensemble des Membres, une lecture succincte est donnée au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré,  
Aucune observation n'étant formulée,  
Le Conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité des Membres présents,

DECIDE d'accepter le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2006 tel qu'il est transcrit dans le présent registre et de le signer par les Membres présents.

**2. Véhicule pour le Centre de loisirs – Signature d'une convention**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Jeanne DUPRE, Conseillère déléguée, qui informe l'Assemblée du projet relatif à la mise en place d'un service minibus qui aura pour vocation prioritaire le transfert dans notre ville et dans sa région des enfants, des jeunes et moins jeunes aux différentes activités de loisirs et de sports, sans oublier sa mise à disposition pour les personnes âgées.

Ce véhicule, fruit d'un partenariat entre la ville et la société Visiocom, comportera des emplacements publicitaires permettant son financement. La société Visiocom démarchera les entreprises des zones d'activités de Parçay-Meslay en vue de recueillir leur contribution financière en contrepartie d'une annonce publicitaire portée sur le minibus.

Ce minibus sera amené à circuler quotidiennement tant sur la commune que sur l'ensemble de l'agglomération ce qui assurera aux annonceurs une communication efficace.

Visiocom met à disposition de la commune un véhicule neuf, minibus 9 places, kilométrage illimité, pour une durée de trois ans. Ce véhicule bénéficie d'une garantie constructeur de deux ans.

Le véhicule sera livré dans un délai de cinq mois maximum après la signature de la convention.

Vu le projet de Convention établie pour l'opération « Navette gratuite »,  
Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un véhicule dont elle n'a pas à faire l'achat pour les activités du centre de loisirs et les associations locales,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention établie pour l'opération « Navette gratuite » par la SA Visiocom dont la direction régionale est située 22 rue Saint Exupéry – Parc d'activités des lacs – 33290 Banquefort.

AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention.

**3. Service de restauration – Avenant au contrat pour la fabrication des repas de la crèche halte garderie**

Retiré de l'ordre du jour.

**4. Petite enfance – Gestion de la crèche halte garderie – Convention avec l'association « Frimousse »**

Retiré de l'ordre du jour.

### **5. Finances – Crèche halte garderie imputation des dépenses relatives à un premier équipement en section investissement**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Thérèse SALES, Conseillère municipale, qui informe l'Assemblée de l'ouverture de la crèche pour la garde des enfants de moins de quatre ans, le 8 janvier 2006.

Pour ouvrir, la crèche halte garderie doit faire la première acquisition du matériel de petit équipement.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs fournisseurs et les fournisseurs suivants ont été retenus pour les acquisitions désignées ci-dessous,

Equipement	Fournisseurs retenus	Montant TTC
Matériel repas, sieste, hygiène, motricité, manipulation bébé et éveil	WESCO	4 481,18 €
Jeux et jouets éducatifs	NATHAN	4 518,92 €
Bacs de rangement	MATHOU	1 291,68 €
Boîtes de rangement	WESCO	116,97 €

<b>10 408,75 €</b>
--------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales, ces dépenses en première acquisition, peuvent être imputées en section Investissement,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents,

IMPUTE ces dépenses en section Investissement à l'opération 123 – Centre multi accueil.

DIT que les crédits autorisant la dépense ont été inscrits à l'opération 123 – Centre multi accueil.

### **6. Finances – Décision modificative**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick VERNON, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, qui informe l'Assemblée de la nécessité d'ajuster les crédits de la section fonctionnement du budget annexe du service assainissement, pour régler les dépenses engagées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2312-1 à L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du 15 décembre 2005 approuvant le budget primitif de l'année 2006,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face aux opérations comptables et financières qui résultent de l'activité de la commune,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la Décision Modificative comme suit :

#### **Budget principal**

#### **Section investissement**

#### **Dépenses**

PROGRAMME		ARTICLE	CREDITS	DM6	TOTAL ALLOUE
N°	INTITULE				
122	bâtiments communaux	2315 immobilisations en cours	0,00	<b>7 100,00</b>	7 100,00
153	bibliothèque	2315 immobilisations en cours	122 569,00	<b>-7 100,00</b>	115 469,00

**Budget annexe du service assainissement****Section fonctionnement****Dépenses**

ARTICLE		CREDITS	DM6	TOTAL ALLOUE
622	rémunérations intermédiaires et honoraires	2 000,00	<b>1 680,00</b>	3 680,00

**Recettes**

ARTICLE		CREDITS	DM6	TOTAL ALLOUE
7061	redevance assainissement	99 300,00	<b>1 680,00</b>	100 980,00

**Budget annexe du CLSH****Section fonctionnement****Dépenses**

ARTICLE		CREDITS	DM6	TOTAL ALLOUE
6413	personnel non titulaire	110 000,00	<b>-12,00</b>	109 988,00
658	charges de gestion courante	0,00	<b>12,00</b>	12,00

**7. Budget de l'année 2007**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick Vernon, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui présente et commente à l'Assemblée les propositions budgétaires du budget principal des budgets annexes Assainissement et Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le budget de l'année 2007, arrêté comme suit :

**Budget principal**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2.297.260,00	2.297.260,00
Investissement	2.575.447,33	2.575.447,33

**Budget annexe assainissement**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	171.464,72	171.464,72
Investissement	467.121,43	467.121,43

**Budget annexe CLSH**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	245.000,00	245.000,00
Investissement	6.000,00	6.000,00

**8. Subventions aux associations**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick VERNON, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, qui présente et commente à l'Assemblée les aides attribuées aux associations.

Vu les demandes déposées par les associations,  
Vu les propositions formulées par la Commission des finances,  
Considérant l'intérêt de soutenir les actions menées par les associations locales,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, par un vote à la majorité des membres présents,  
Monsieur Bruno FENET, 3<sup>ème</sup> adjoint, s'étant abstenu pour la décision concernant le syndicat de chasse,

APPROUVE les subventions attribuées aux associations comme suit :

BENEFICIAIRES	Subventions	Demandes Sub.	Proposition commission finances
article 6574	2005/2006	2006-2007	
ECOLE ELEMENTAIRE PARCAY	4 137,00	4 908,00	<b>4 536,00</b>
ECOLE MATERNELLE PARCAY	1 955,00	2 690,00	<b>2 369,00</b>
ASSO AIDE AUX FAMILLES	84,00	399,50	<b>399,50</b>
RETRAITE ET LOISIRS	800,00	800,00	<b>800,00</b>
COMICE AGRICOLE	111,00	110,00	<b>110,00</b>
LIRE ET AGIR	535,00	535,00	<b>535,00</b>
PREVENTION ROUTIERE	150,00	150,00	<b>150,00</b>
LES FRANCAS	150,00	150,00	<b>150,00</b>
MAISONS FAMILIALES RURALES (Neuvy le Roi)	35,00	35,00	<b>35,00</b>
ANCIENS COMBATTANTS	500,00	500,00	<b>500,00</b>
L'ATELIER DU THEATRE	1 450,00	1 450,00	<b>1 450,00</b>
ECOLE DE MUSIQUE	13 000,00	11 500,00	<b>11 500,00</b>
SOCIETE MUSICALE	1 895,00	2 000,00	<b>2 000,00</b>
CHŒUR AOEDE	500,00	500,00	<b>500,00</b>
RIAGE	1 000,00	30,00	<b>30,00</b>
AVIONNETTE OMNISPORT	18 000,00	14 800,00	<b>14 800,00</b>
SYNDICAT DE CHASSE	200,00	200,00	<b>200,00</b>
NOS ENFANTS D'ABORD	200,00	500,00	<b>200,00</b>
FRIMOUSSE	0,00	0,00	<b>26 000,00</b>
<b>TOTAL ATTRIBUTIONS</b>	<b>44 702,00</b>	<b>41 257,50</b>	<b>66 264,50</b>

DIT que les crédits ont été inscrits au budget de l'exercice 2007.

**9. Dotations attribuées aux écoles primaire et maternelle pour l'année scolaire 2006 / 2007**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick VERNON, 1<sup>er</sup> adjoint, qui fait part à l'Assemblée des propositions des commissions Finances et Ecoles.

Les dotations aux écoles primaire et maternelle seront attribuées pour l'année scolaire 2006/2007.  
Les subventions aux coopératives ont été délibérées en Conseil municipal du 21 décembre 2006, une dotation par élève a été déterminée pour l'année scolaire 2006/2007.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents,

FIXE les dotations de l'année scolaire 2006/2007, comme suit :

- Ecole maternelle : 81,54 euros par élève, pour un effectif de 103 enfants,
- Ecole primaire : 91,99 euros par élève, pour un effectif de 168 enfants.

DIT que les crédits correspondants à ces dépenses ont été inscrits au budget de l'exercice 2007.

#### **10. Surveillance d'un parking privé – Convention avec le propriétaire**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le bureau de tabac-presse de Monsieur PREZELIN, sis rue de la mairie à Parçay-Meslay, a été victime de deux agressions par des hommes cagoulés et une fois par un véhicule « bélier ».

Considérant que le bureau de tabac-presse est un point sensible dans le contexte économique local,  
Considérant que d'autres commerces sont associés au bureau de tabac-presse,  
Considérant que le bureau de tabac-presse est situé en face de l'école maternelle,  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2006 attribuant le marché pour la fourniture et l'installation en vidéo-protection sur certains sites de la commune,

Il convient d'élargir la surveillance de la voie publique 24 heures sur 24 au parking privé contigu et ouvert au public, situé entre la voie départementale RD77 et le bureau de tabac-presse. Cette action correspond à la protection du petit commerce que souhaite mettre en place la commune conformément à la réunion des commerçants qui a eu lieu en mairie le 24 janvier 2006.

Il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et Monsieur PREZELIN, propriétaire de bureau de tabac-presse situé rue de la mairie afin de préciser le périmètre placé sous vidéo-protection, de définir les obligations de la collectivité et de Monsieur PREZELIN, d'établir la limite de la prestation et la durée de la convention.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le projet de convention tel qu'il est présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention.

#### **11. Vidéo-protection – Parking des écoles – raccordement**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par la délibération en date du 29 juin 2006, le Conseil municipal attribué le marché à l'entreprise AZ CONCEPT pour la fourniture et l'installation en vidéo-protection sur plusieurs sites de la commune.

Il est nécessaire de raccorder le parking des écoles au système de vidéo-protection.

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics,

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée afin de procéder à ce raccordement.

Après étude des offres reçues, celle de l'entreprise BSTP, estimée être la plus favorable économiquement, a été retenue pour un montant de 4 291,50 € HT, soit 5 132,63 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'offre de l'entreprise BSTP pour la réalisation de ce raccordement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la commande,

DIT que les crédits ont été ouverts au budget de l'exercice en cours.

### **12. Construction du Centre multi-accueil – Lot n° 9 Courants forts / Courants faibles – Avenant au marché de travaux**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COURATIN, conseiller délégué, qui rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal du 21 octobre 2004 avait attribué le marché de travaux du lot n°9 – Courants faibles / courants forts – à la société Tutelect, pour un montant de 45 526,71 € HT.

Des travaux supplémentaires doivent être entrepris pour la pose et le câblage des lecteurs de badges extérieurs pour commander les deux portails futurs donnant accès au parking et la pose de radars pour déclencher les lumières afin de faciliter l'accès au public dans le bâtiment.

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du 21 octobre 2004 par laquelle le Conseil municipal attribuait le marché de travaux du lot n°9 – Courants faibles/courants forts – à la société Tutelect, pour un montant de 45 526,71 € HT,

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 juin 2006 concernant l'avenant n°1 conclu pour un montant de 9 860,00 € HT,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 novembre 2006 concernant l'avenant n°2 conclu pour un montant de 2 084,23 € HT,

Vu le devis établi par la société Tutelect pour les travaux supplémentaires,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux supplémentaires,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'avenant n°3 présenté par la société Tutelect pour un montant de 2 068,40 € HT, soit 2 473,81 € TTC ce qui porte le montant du marché à 59 539,34 € HT, soit 71 209,05 € TTC,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces se rapportant à ce marché,

DIT que les crédits autorisant la dépense ont été inscrits à l'opération 123. Centre multi accueil du budget de l'exercice en cours.

### **13. Construction du Centre multi-accueil – Lot n° 6 Menuiseries intérieures bois – Avenant au marché de travaux**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel COURATIN, conseiller délégué, qui rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal du 9 septembre 2004 avait attribué le marché de travaux du lot n°6 Menuiseries intérieures bois à la société Guillot & Champion pour un montant de 38 967,12 € HT.

Des travaux supplémentaires doivent être entrepris pour la fabrication et la pose de meubles pour la cuisine du rez-de-chaussée, l'atelier, la salle de repos, le rez-de-chaussée et l'étage du CLSH,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du 9 septembre 2004 par laquelle le Conseil municipal attribuait le marché de travaux du lot n°6 Menuiseries intérieures bois à la société Guillot & Champion pour un montant de 38 967,12 € HT,

Vu le devis établi par la société Guillot & Champion pour les travaux supplémentaires,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux supplémentaires,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 présenté par la société Guillot & Champion pour un montant de 12 552,06 € HT, ce qui porte le montant du marché à 51 519,18 € HT,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces se rapportant à ce marché,

DIT que les crédits autorisant la dépense ont été inscrits à l'opération 123. Centre multi accueil du budget de l'exercice en cours.

**14. Voirie – Aménagement de la Résidence de la Sablonnière – Eclairage public – Avenant n° 1**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bruno FENET, Adjoint au Maire, qui rappelle aux Membres de l'Assemblée que le Conseil Municipal du 28 avril 2005 avait attribué, pour l'aménagement de voirie rue de la Sablonnière, Carrefour Sablonnière – Logerie – Thibaudière, Résidence de la Sablonnière, le lot n° 3 - Eclairage public – à l'entreprise Citéos pour un montant de 28.614 € HT.

Les travaux d'enfouissement étant réalisés bien avant la mise en service du réseau neuf, il s'avère indispensable d'assurer la reprise et remise en service du réseau neuf sur l'existant ce qui n'avait pas été prévu par le marché initial.

Vu le Code des marchés publics,

Vu la proposition d'avenant remise par l'entreprise Citéos située 7 rue des Artisans à JOUE-LES-TOURS,

Considérant la nécessité d'assurer la reprise et remise en service du réseau neuf sur l'existant,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE dans le cadre de l'aménagement de voirie résidence de la Sablonnière, pour le lot n° 3 - Eclairage public - qui avait été attribué à l'entreprise Citéos pour un montant de 28.614 € HT, l'avenant n° 1 d'un montant de 1.710,00 € HT ce qui porte le marché à la somme de 30.324,00 € HT.

AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer ledit avenant.

DIT que les crédits autorisant la dépense ont été inscrits à l'opération 149 – Rue et résidence de la Sablonnière du budget de l'exercice en cours.

**15. Voirie – Aménagement de la résidence de la Sablonnière – Prestation dite de « Pilotage » assurée par le SIEL**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bruno FENET, Adjoint au Maire, qui rappelle que le Conseil municipal lors de sa séance du 29 juin dernier avait approuvé la mission « pilotage » qui avait été confiée au SIEL pour l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique résidence de la sablonnière. Le coût théorique de cette prestation avait été fixée à 1.798,30 € HT et le Conseil municipal avait donné son accord.

Le coût réel des prestations vient de nous parvenir, elles s'élèvent à 1.325,94€ HT. Il convient donc de soumettre ce nouveau montant à l'approbation du Conseil municipal.

Vu le courrier en date du 10 novembre dernier par lequel le SIEL indique le montant définitif de la prestation « pilotage »,

Considérant que la mission confiée au SIEL s'est révélée satisfaisante,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le coût réel des prestations exécutées par le SIEL qui s'élèvent à la somme de 1.325,94 € HT pour la coordination des travaux liés à l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique résidence de la sablonnière.

DIT que les crédits autorisant la dépense ont été inscrits à l'opération 149 Rue et résidence de la Sablonnière du budget de l'exercice en cours.

**16. Voirie – Rue de la Logerie – Aménagement de la piste cycles / piétons – Pose d'une clôture**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bruno FENET, Adjoint au Maire, qui rappelle aux membres de l'Assemblée que le Conseil municipal du 23 novembre dernier avait donné son accord pour l'acquisition de parcelles de terrains qui seront intégrés dans l'emprise de la voirie pour l'aménagement de la piste cycles piétons, rue de la Logerie.

Le Conseil Municipal avait donné son accord pour l'acquisition de ces terrains et pour les parcelles qui vont être cédées par Monsieur Serge BOULAY, la convention avait été conclue pour une acquisition sans soulte avec la réalisation d'une clôture qui bordera la rue de la Logerie.

Pour la réalisation de cette clôture, une mise en concurrence a été réalisée. La société Idéal Clôture située au lieu-dit Les cinq Arpents à Sorigny a été retenue, son offre est économiquement la plus avantageuse.

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 28 relatif aux dispositions qui réglementent les Marchés à procédure adaptée,

Vu le devis n° 611735 établi par la société Idéal Clôture,

Vu la délibération du 23 novembre 2006 décidant de l'acquisition de terrains pour l'aménagement d'une piste cycles piétons rue de la Logerie,

Vu la convention qui a été conclue avec Monsieur Serge Boulay qui a cédé son terrain en échange de la réalisation par la commune d'une clôture en bordure de la rue de la Logerie,

Considérant l'offre de la société Idéal Clôture comme étant économiquement la plus avantageuse,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'offre présentée par la société Idéal Clôture qui s'élève à la somme de 15.217,39 € HT

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à approuver ledit devis.

DIT que les crédits autorisant la dépense ont été inscrits à l'opération 144 – Rue de la Chanterie et de la Logerie – du budget de l'exercice en cours.

#### **17. Construction de la Bibliothèque Médiathèque – Marché de travaux – Attribution du lot n° 1. Gros œuvre - VRD - Espaces verts**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel COURATIN, Conseiller délégué, qui rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal du 7 avril 2005 avait décidé la construction d'une bibliothèque / médiathèque. Le projet définitif ayant été arrêté, l'avis d'appel public à la concurrence du marché de travaux a été publié dans le Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), le 20 mai 2006 pour une remise des offres fixée pour le 7 juillet 2006.

La Commission d'appel d'offre (CAO) réunie le 10 juillet 2006 a admis toutes les offres et a déclaré le lot 1 infructueux.

La CAO réunie le 11 octobre 2006 a attribué les lots 2 à 6.

Un nouvel avis d'appel public a été publié au BOAMP le 24 octobre 2006, dans le cadre d'une procédure de marché négocié, pour le lot 1 – Gros œuvre – vrd – espaces verts, pour une remise des offres le 16 novembre 2006.

Vu les offres des entreprises : Spie batignolles ouest – 6 rue du Pont de l'Arche à SAINT AVERTIN (37551) ; Sa Pinon – Z.I. de Chinon (37502) et Hory-Chauvelin – 48 rue Marcel Vignaud à Monnaie (37420),

Vu que la proposition de la société Hory-Chauvelin n'est pas conforme au cahier des charges des prestations demandées,

La CAO du 23 novembre 2006 a attribué le lot 1 à l'entreprise PINON, pour son offre la plus favorable économiquement,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offre du 7 juillet 2006,

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offre du 11 octobre 2006,

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offre du 23 novembre 2006,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'attribution du lot 1 pour la construction de la Bibliothèque / Médiathèque comme suit :

LOT		Attributaire du lot	MONTANT	
N°	Désignation du lot		HT	TTC
1	Gros œuvre – VRD – Espaces verts	PINON	291 064,67 €	348 113,35 €

AUTORISE le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les marchés de travaux et tout acte sur les bases ci-dessus définies ainsi que les autres pièces ou documents,

DIT que les crédits autorisant la dépense ont été inscrits au budget de l'exercice en cours, opération 153. Bibliothèque.

### **18. Construction de la Bibliothèque Médiathèque – Demande de subvention auprès de la Région Centre**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel COURATIN, Conseiller délégué, qui rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal du 7 avril 2005 avait décidé la construction d'une bibliothèque / médiathèque.

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 octobre 2006 déclarant le lot 1 « Gros œuvre – vrd – espaces verts » infructueux et attribuant le lot 2 « Menuiserie métallique – Métallerie », le lot 3 « Revêtements de sols », le lot 4 « Plomberie sanitaire », le lot 5 « Chauffage – génie climatique » et le lot 6 « Electricité »,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 décembre 2006 attribuant le lot 1 « Gros œuvre – vrd – espaces verts »,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE le plan de financement de la construction de la Bibliothèque Médiathèque, comme suit :

### **SECTION INVESTISSEMENT**

#### DEPENSES

	Montant	
	HT	TTC
Frais d'étude - Sondage	3 680,00 €	4 401,28 €
Gros œuvre – VRD – Espaces verts	291 064,67 €	348 113,35 €
Menuiserie métallique - Métallerie	14 787,60 €	17 685,97 €
Revêtements de sols	7 477,86 €	8 943,52 €
Plomberie sanitaire	17 845,54 €	21 343,27 €
Chauffage - Génie climatique	51 639,13 €	61 760,40 €
Electricité	50 777,40 €	60 729,77 €
Marché de maîtrise d'oeuvre	64 805,48 €	77 507,35 €
Bureau de contrôle	7 000,00 €	7 797,92 €
Coordonnateur SPS	4 898,64 €	4 867,72 €
Assurances	6 800,70 €	6 971,12 €
Equipement mobilier	41 657,60 €	49 822,49 €
Equipement informatique	2 565,38 €	3 068,19 €
	<b>565 000,00 €</b>	<b>675 740,00 €</b>

## RECETTES

	Montant TTC
Subvention région centre	226 000,00 €
Subvention conseil général	67 046,00 €
Subvention DRAC (1 <sup>ère</sup> tranche)	23 863,00 €
Subvention DRAC (2 <sup>ème</sup> tranche)	23 863,00 €
Ressources propres de la commune	334 968,00 €

<b>675 740,00 €</b>
---------------------

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Centre via le Contrat Régional de Pays pour la construction d'une Bibliothèque Médiathèque sur la commune de Parçay-Meslay.

**18.bis. Construction de la Bibliothèque Médiathèque – Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Vouvrillon**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel COURATIN, Conseiller délégué, qui rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal du 7 avril 2005 avait décidé la construction d'une bibliothèque / médiathèque.

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 octobre 2006 déclarant le lot 1 « Gros œuvre – vrd – espaces verts » infructueux et attribuant le lot 2 « Menuiserie métallique – Métallerie », le lot 3 « Revêtements de sols », le lot 4 « Plomberie sanitaire », le lot 5 « Chauffage – génie climatique » et le lot 6 « Electricité »,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 décembre 2006 attribuant le lot 1 « Gros œuvre – vrd – espaces verts »,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le plan de financement de la construction de la Bibliothèque Médiathèque, comme suit :

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES

	Montant	
	HT	TTC
Frais d'étude - Sondage	3 680,00 €	4 401,28 €
Gros œuvre – VRD – Espaces verts	291 064,67 €	348 113,35 €
Menuiserie métallique - Métallerie	14 787,60 €	17 685,97 €
Revêtements de sols	7 477,86 €	8 943,52 €
Plomberie sanitaire	17 845,54 €	21 343,27 €
Chauffage - Génie climatique	51 639,13 €	61 760,40 €
Electricité	50 777,40 €	60 729,77 €
Marché de maîtrise d'oeuvre	64 805,48 €	77 507,35 €
Bureau de contrôle	7 000,00 €	7 797,92 €
Coordonnateur SPS	4 898,64 €	4 867,72 €
Assurances	6 800,70 €	6 971,12 €
Equipement mobilier	41 657,60 €	49 822,49 €
Equipement informatique	2 565,38 €	3 068,19 €

<b>565 000,00 €</b>	<b>675 740,00 €</b>
---------------------	---------------------

## RECETTES

	Montant TTC
Subvention région centre	226 000,00 €
Subvention conseil général	67 046,00 €
Subvention DRAC (1 <sup>ère</sup> tranche)	23 863,00 €
Subvention DRAC (2 <sup>ème</sup> tranche)	23 863,00 €
Ressources propres de la commune	334 968,00 €

<b>675 740,00 €</b>
---------------------

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des fonds de concours auprès du Président de la Communauté de Communes du Vouvrillon pour la construction d'une Bibliothèque Médiathèque sur la commune de Parçay-Meslay.

*L'ordre du jour étant clos, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h10.*

\* \* \*

Ont signé les membres présents :